

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 7 juillet 2022****I. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****1.3.5 – Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 20 voix pour et 0 voix contre, les cotisations. Le détail est annexé à la présente ;

Le Mans, le 11 juillet 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX



Nombre de membres en exercice lors de la séance du 7 juillet 2022 : 36
--

Convention n°007_21 ;
553_21 et 427_22 ;

Dossier suivi par : Mathilde BOULGARIAN

A l'attention de : M. TASSIN

Affaires-juridiques@univ-lemans.fr

Service / Composante : ENSIM

BORDEREAU INTERNE

Nombre d'originaux	OBJET de la convention	OBSERVATIONS
	Bonjour Monsieur TASSIN, Vous trouverez ci-joint les conventions : - 007_21 ; - 553_21 ; - 427_22 ; signées du président. Bonne réception, Cordialement,	

Le Mans, le 23 juin 2022,

Service des Affaires Générales et Juridiques

Convention transmise au SAGJ le 19.05.22 Convention n°: 427-22
(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention (contexte le cas échéant)

Convention avec l'OTECI jui 2022 à jui 2023

VISA du Porteur du projet

Nom :
Prénom :

Qualité et Signature :

le :

AVIS du Directeur ou du RA du service ou de la composante

☒ Favorable ☐ Défavorable

le : 04/05/2022

Qualité et Signature :

Marc BRILEAND
Resp. Administratif et financier



AVIS du SAGJ

Certaines prestations déjà réalisées
À Intervention / Enseignement / Formation dans
une formation de l'ENSIM
CF CA pour adhésion

☐ Favorable ☐ Défavorable

le : 16.06.22

Qualité et Signature :

AS

AVIS de la DAF

☒ Favorable ☐ Défavorable

le : 04/06/22

Qualité et Signature :

P/O Leff

AVIS complémentaire

(DRH, AC, ... le cas échéant)

Des
adhésions ! L'ENSIM
n'a pas la personnalité
juridique (cf art 3)

☐ Favorable ☐ Défavorable

le : 20/06/22

Qualité et Signature :

[Signature]

Transmission à la DGS de l'Université pour signature du Président le 17/06/22

21/06/22



**Organisation de la Transmission d'Expériences et de
Compétences Intergénérationnelle
54 Rue de Londres 75008 PARIS**

**Monsieur J F TASSIN
Ecole Nationale Supérieure d'ingénieurs
Du Mans
Rue Aristote, 72000 Le Mans**

Réf : Adhesion année scolaire 2022 - 2023

Caen, le 25 Avril 2022

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la convention qui correspond aux interventions, convenues avec Mr Marouseau, pour la période 2022 - 2023 convention qui couvre la mise à disposition d'expertises sur les thèmes suivants :

- Les principes du PPP (Projet Professionnelle Personnalisé) intervention en Amphi 3^{ème} année 2022 -2023
- Ateliers d'application en salle 3^{ème} année 2022 - 2023;
- Préparation de son Pitch (ateliers) 4^{ème} année 2021 -2022
- Construction de son dossier de candidature 5^{ème} année 2022 -2023
- Simulation d'entretiens d'embauche /stage 5^{ème} année 2022 -2023

Ces thèmes ci-dessus sont traités entre Juin 2022 et Juin 2023 Les interventions se passent dans les locaux de l'ENSIM, selon les horaires fixés entre les deux parties (si les conditions sanitaires nous y obligent le distanciel pourra être adopté).

Nous vous laissons le soin de parapher et signer la convention en PJ avant de nous retourner le document par voie électronique .Nous signerons à notre tour et vous retournerons un exemplaire après l'avoir enregistré dans notre système de suivi

Par ailleurs vous avez sollicité l'adhésion de votre établissement, en tant que personne morale, à notre association, nous vous remercions de votre confiance.

Pour la période 2022 - 2023 le montant global de cette adhésion est fixé à quatre mille quatre cents Euro (4400 €), les appels de cotisation se feront au fur et à mesure de l'avancement des annexes et dont facture vous sera adressée après la 1^{ère} intervention, par ailleurs au titre de cette première relation avec votre établissement un « discount » de trois cents Euro (300 €) vous sera crédité lors de votre appel de l'annexe 4. .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

*Alain Mathurin
Délégation Région Ouest*

Bon pour accord

Sujet : Fwd: Convention cadre -OTECI

De : Jean-Francois TASSIN <jean-francois.tassin@univ-lemans.fr>

Date : 27/04/2022 à 16:08

Pour : Marc Brilland <Marc.Brilland@univ-lemans.fr>

Marc,

C'est OK pour moi, je te laisse voir avec la maison de l'U pour la suite...

JF

----- Message transféré -----

Sujet :Convention cadre -OTECI

Date :Wed, 27 Apr 2022 16:02:05 +0200

De :Region Ouest <region.ouest@oteci.asso.fr>

Pour :jean-francois.tassin@univ-lemans.fr

Copie à :Alain Mathurin <alain.mathurin@sfr.fr>, michel audoin <maudoin@hotmail.fr>, OTECI MIRELLA <idf2@oteci.asso.fr>

Bonjour Mr Tassin ,

Nous vous prions de trouver en PJ la convention cadre couvrant toutes les interventions prévues entre juin 2022 et juin 2023 .

Cette convention fixe les relations entre nous et est complétée par les annexes que nous avons proposées . La rémunération de l' OTECI se faisant par cotisation de votre école en tant que personne morale adhérente à notre association .

Les appels à cotisation se font tout le long de la période de l' accord et au fur et à mesure que les interventions sont réalisées .

La lettre d' adhésion fixe le montant global de l' adhésion pour toute la période et indique le "discount" que nous vous accordons pour ce 1er accord cadre .

Cet lettre d' adhésion vous permettra aussi de faire établir un bon de commande par votre organisme payeur , bon de commande qui nous servira, comme dans les autres écoles, à procéder aux appels de fonds comme prévu .

Nous vous remercions de nous renvoyer par voie électronique les deux documents signés , cela nous servira notamment à souscrire les assurances RC pour nos adhérents et intervenants .

En vous souhaitant bonne réception et en vous remerciant pour votre confiance

Cordiales salutations

Alain

Alain MATHURIN

OTECI Région Ouest

c/c Alain Mathurin

8 Rue J Mermoz

F14150 OUISTREHAM

GSM +33(0) 607 664 319

www.oteci.asso.fr

region.ouest@oteci.asso.fr

Linked'in : OTECI News- OUEST



Garanti sans virus. www.avg.com

--



ENSIM
École d'ingénieurs
Le Mans Université

Jean-François TASSIN

Directeur de l'ENSIM | Professeur à l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans

Tél. +33 (0)2 43 83 39 50 | Fax. +33 (0)2 43 83 37 94

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM)

Université du Maine - Rue Aristote - 72085 LE MANS Cedex 09 - FRANCE

Pour découvrir notre site institutionnel, [cliquez ici](#)

Suivez-nous sur :   

— Pièces jointes : —

convention ENSIM 2022-2023 v-2.pdf	547 Ko
lettre d'adhesion.pdf	321 Ko



CONVENTION CADRE D'INTERVENTION DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Entre

L'Etablissement d'Enseignement : Université du Mans
Sis, 1, Rue Aristote, 72000 Le Mans

Représentée par Mr Pascal LEROUX, président agissant pour le compte de l'ENSIM
Dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommer : **LMU** (ENSIM représentée par Mr Jean-François TASSIN
D'une part

Et

L'Organisation de la Transmission d'Expériences et de Compétences Intergénérationnelle
Sis, 54 Rue de Londres 75008 Paris

Représenté par Mr Alain MATHURIN délégué régional

Dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommé : **OTECI**

D'autre part

L'Etablissement d'Enseignement et l'OTECI étant ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Il est exposé ce qui suit :

Préambule

L'ENSIM, dans le cadre de son programme de formation **du cycle Ingénieur** a demandé à l'OTECI, l'intervention d'un ou plusieurs de ses membres bénévoles.

Cette intervention portera sur les thèmes suivants :

- Les principes du PPP (Projet Professionnelle Personnalisé) intervention en Amphi 3^{ème} année 2022 -2023
- Ateliers d'application en salle PPP 3^{ème} année 2022 - 2023;
- Préparation de son Pitch (ateliers) 4^{ème} année 2021 -2022
- Construction de son dossier de candidature 5^{ème} année 2022 -2023
- Simulation d'entretiens d'embauche /stage 5^{ème} année 2022 -2023

Ces thèmes sont traités pendant les semestres du cycle de formation en 5 ans des ingénieurs et couvrent la fin de l'année universitaire 2021-2022 et celle de 2022 - 2023. Les interventions se passent dans les locaux de L'ENSIM, selon les horaires fixés par L'ENSIM.

Les Annexes ci-jointes sont appelées au fur et à mesure des besoins de l'école.

En réponse à cette demande, l'OTECI et L'ENSIM s'entendent, au vu du profil des membres de l'OTECI, ci-après dénommé « Intervenants », sur la collaboration de ceux-ci dans le domaine requis.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

L'OTECI apporte son assistance à l'Etablissement d'Enseignement, au travers de la participation des Intervenants pour effectuer les interventions définies ci-dessus.

Article 2 – Modalités d'intervention

Les interventions se dérouleront entre Juin 2022 et Juin 2023 et représenteront le nombre de jours nécessaires aux différentes étapes et sessions du programme, selon les horaires convenus entre les Parties et l'Intervenant. Les annexes ci-après définissent les durées et couts des différentes interventions.

Suivant les conditions sanitaires en vigueur au moment de l'intervention, les Parties décideront si l'intervention se fait en Présentiel ou en Distanciel

Article 3 – Conditions financières

3-1 Participation aux frais de fonctionnement de l'OTECI

La qualité de personne morale de l'ENSIM adhérente à l'OTECI par ailleurs, lui permet de bénéficier des interventions décrites à l'article 2.

Nota : L'OTECI, association régie par la loi de 1901, n'est pas assujettie à la TVA.

3-2 Frais de mission

Les frais de voyages, de séjours et de déplacements des intervenants, convenus avec l'ENSIM, sont inclus dans la convention et directement pris en charge par l'OTECI.

3-3 Les appel à cotisation se feront au fur et à mesure de l'achèvement des missions décrites dans les Annexes de 1 à 4

Article 4. Propriété

L'OTECI et l'Intervenant restent propriétaires de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la présente mission.

Toutefois l'OTECI et l'Intervenant cèdent à l'ENSIM, qui l'accepte, le droit non exclusif de reproduction sur lesdits documents à des fins uniquement pédagogiques, et seulement pour son propre usage.

Article 5. Confidentialité

L'Intervenant ne pourra utiliser les documents spécifiques et non publics qui pourraient être mis à sa disposition par l'ENSIM, que dans le seul cadre de sa mission.

Article 6. Responsabilité. Assurances

L'OTECI ne saurait être tenu pour responsable soit des opinions qui pourraient être exprimées par l'Intervenant, soit de la gestion de son intervention.

L'Intervenant bénéficiera des assurances habituellement allouées aux membres de l'OTECI pendant le déroulement de leurs missions, à savoir :

- assurance individuelle accident
- assurance responsabilité civile
- assurance rapatriement pour les missions à l'étranger.

Article 7. Différends

Les Parties s'efforceront de traiter à l'amiable les différends éventuels qui pourraient intervenir dans l'exécution de la présente Convention.

Fait à en 2 exemplaires à le

Pour L M U

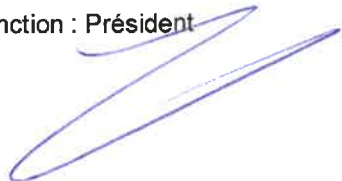
Pour l'OTECI

Monsieur P LEROUX

Monsieur Alain MATHURIN

Fonction : Président

Fonction : Délégué régional



ANNEXE 1

Les principes du PPP (Projet Professionnelle personnalisé)

Intervention en Amphi 4 ème année 2022 -2023 sur ½ jour

Ateliers d'application en salle 4 ème année 2022 - 2023 sur 1 jour

Dates à définir en Octobre ou Novembre 2022

Mise à disposition de 2 intervenants pour chaque session

Contribution financière : 1000 € (mille Euro)

ANNEXE 2

Préparation de son Pitch

Intervention en Ateliers 4^{ème} année 2021 -2022

La promo est divisée en 8 groupes

Durée : (2 :30 par groupe) 1 jour

Dates 03 Juin 2022

Mise à disposition de 3 intervenants pour chaque session

Contribution financière : 700 € (sept cents Euro)

ANNEXE 3

Construction de son dossier de candidature

Intervention en Amphi devant 5^{ème} année 2022 -2023

Durée : 2 :30 (1/2 jour)

Dates à définir sur septembre 2022

Mise à disposition de 1 ou 2 intervenant(s) pour toute la promo

Contribution financière : 300 € (trois cents Euro)

ANNEXE 4

Simulation d'entretiens d'embauche /stage

Intervention en groupes de 8 /10 étudiants devant 5^{ème} année 2022 -2023

Durée : 1 Jour

Dates à définir sur Octobre 2022 (au minimum 4 semaines après l'annexe 3)

Mise à disposition de 8 ou 10 intervenants pour animer les groupes (chaque étudiant disposera de 30 ' pour sa simulation

Suivra en fin de session des RdV en face à face pour les corrections personnalisées des dossiers de candidatures.

Contribution financière : 2400 € (deux mille quatre cents Euro)

COTISATIONS 2022

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
106	30/06/2022	Attribution	07/07/2022	OTECI	Cotisation 2022	4 400,00 €	ENSIM